



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 23 juillet 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE CT des DDI du 23 juillet 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Au-delà des deux projets de décret à l'ordre du jour de ce CT reconvoqué, l'**UNSA** souhaite vous interpeller sur plusieurs sujets : l'OTE, la création des SGC et le dialogue social.

Concernant l'Organisation Territoriale de l'Etat

Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre a souligné le rôle des agents publics et conforté la place des services de l'Etat au plus proche des territoires.

Au regard de ce discours, l'**UNSA** traduit cette approche par la capacité des DDI à retrouver tout leur sens et leur légitimité en tant que service public de proximité.

Aussi, l'**UNSA** souhaite savoir si la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 est maintenant confirmée en termes d'organisation territoriale de l'État, notamment le rapprochement de nouveaux réseaux ministériels.

Par ailleurs, l'annonce d'un nouvel acte de décentralisation et la loi 3D, nous interroge quant au niveau d'évolution des compétences des DDI notamment.

Pour l'**UNSA** une clarification sur la nouvelle organisation territoriale de l'État est indispensable.

En outre, l'organisation des services de l'État ne peut ignorer la crise sanitaire inédite que nous traversons en ce moment et son probable rebond. Un véritable bilan doit être réalisé et partagé en amont de nouvelles réformes de grande ampleur. En effet, seul un RETEX approfondi permettra d'évaluer ce qui doit être adapté ou modifié afin de repenser les organisations de travail de demain.

Dans la continuité du communiqué intersyndical prononcé le 9 juillet dernier, l'**UNSA** renouvelle la demande de suspension du projet de rattachement du pilotage des DDI auprès d'un seul ministère.

Concernant la création des Secrétariats Généraux Communs (SGC)

L'épidémie de COVID-19 a conduit le Gouvernement à reporter la mise en place des Secrétariats Généraux Communs au 1^{er} janvier 2021.

Dans de nombreuses DDI, ce chantier est relancé à marche forcée. En témoignent certains micro-organigrammes qui seront soumis aux CT locaux des Préfectures pour avis dès la rentrée. La procédure de recrutement à proprement parler aura lieu également dans certains services en septembre.

L'**UNSA** continue à s'interroger sur la pertinence de la création des SGC et rappelle son opposition à cette réforme qui enlèvera la capacité des DDI à exercer ses missions dans de bonnes conditions.

L'**UNSA** n'a pas changé sa position sur le sujet. Nous réaffirmons que cette réforme d'envergure n'améliorera aucunement le service rendu aux personnels des DDI, ni le fonctionnement des structures. Pour l'**UNSA**, l'éloignement créé entre les services bénéficiaires et les fonctions supports n'est pas un gage d'efficacité, bien au contraire.

L'**UNSA** demande que le calendrier et le périmètre de cette réforme soient clairement précisés et ajustés au regard des constats énoncés précédemment. Il en va de la qualité du service que rendra le SGC aux DDI et aux agents. Au niveau local, ces derniers attendent par ailleurs des garanties, notamment sur les règlements intérieurs et les cycles de travail, sur le maintien des rémunérations, sur leur carrière et la bonne application des LDG, sur le droit au retour et sur leur avenir dans la mesure où ils ne rejoindraient pas le SGC. Sur ce point en particulier, l'**UNSA** demande que les lettres de mission qui seront remises à ces agents leur permettent de rester dans leur DDI au moins jusqu'au 31 décembre 2021.

De plus, plusieurs incertitudes demeurent sur les questions immobilières, budgétaires et sur les effectifs.

Dans ce processus, l'**UNSA**, en lien avec nos remontées de terrain, tient également à vous rappeler l'importance des référents de proximité et demande à ce que leurs rôles ne soient pas réduits à l'unique lien Référent SGC/Directeurs des DDI. Certains préfigureurs envisagent par exemple un seul référent de proximité pour toutes les DDI d'un département.

Sur ce point, l'**UNSA** demande une localisation géographique de ces référents au sein des DDI et le maintien de liens étroits avec les agents. L'**UNSA** demande également que soit étudiée la piste d'un référent de proximité par site notable (exemple : service littoral excentré du siège) au regard du fonctionnement actuel.

Enfin, l'**UNSA** souhaite connaître la date envisagée pour la publication de l'arrêté fixant les opérations de restructuration.

En conclusion sur ce sujet, l'**UNSA** exprime ses fortes inquiétudes quant au bon fonctionnement d'une telle structure construite sur la base d'éléments non-stabilisés.

Dialogue social

Dans ce contexte, l'**UNSA** rappelle qu'elle demeure attachée à un dialogue social sincère et constructif. Elle attend, au niveau central et local, des engagements sur son organisation, son interministérialité, sa programmation, son articulation et sa cohérence.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.